



Conseil communal du 24/01/23 Communiqué de presse

Point 1. Communication & événements - Citoyens à honorer

Le Conseil communal de la Ville de Soignies honorera ce mardi 24 janvier 2023 plusieurs citoyens ayant obtenu un prix ou ayant excellé dans une compétition au niveau national ou international.

Plusieurs citoyens seront honorés en début de séance du Conseil communal. L'occasion pour la Ville de Soignies de féliciter et d'honorer les associations, les travailleurs, les sportifs, les restaurants et brasserie ayant obtenu un prix ou ayant excellé remarquablement dans une compétition durant l'année 2022.

Les citoyens à honorer ainsi que leurs prix ou titres obtenus sont les suivants :

1. Les lauréats du travail :

- Madame **Vinciane CHATEL**, ayant reçu le titre et l'insigne d'honneur d'argent de Lauréat du Travail, du secteur "Organismes sociaux privés" ;
- Monsieur **Benoît CHAUVAUX**, ayant reçu le titre et l'insigne d'honneur de bronze de Lauréat du Travail, du secteur "Transports en commun urbains et régionaux" ;
- Monsieur **Patrick GODART**, ayant reçu le titre et l'insigne d'honneur d'or de Lauréat du Travail, du secteur "Entreprises de travail adapté".

2. Les prix provinciaux :

- La **brasserie « HOPPY »** de Neufvilles, qui a reçu un prix lors de la deuxième édition du concours des bières de la Province du Hainaut, le 17 juin dernier. Ce concours désigne les meilleures bières de la province de la province du Hainaut. 18 brasseries

hennuyères ont participé à ce concours. 48 bières ont été testées et 3 catégories étaient en lice : Pale Ale, Double et Stout. Après une dégustation à l'aveugle, la brasserie « Hoppy » a reçu pour sa bière « Erebus » la 4ème place dans la catégorie Stout.

- Le restaurant "**L'Atelier de Marius**" de Neufvilles pour l'obtention du label "Table du terroir" qui récompense les restaurants proposant des produits locaux divers et variés.

3. Les prix nationaux et internationaux :

- **Les sportifs :**

- Monsieur **François FOUSS** - catégorie "Triathlon" - et qui a bouclé son 2ème Ironman d'Hawaï en moins de 10 heures ;
- Monsieur **Mathis ALVES** - catégorie "Karaté" - champion de Belgique U15 ;
- Monsieur **Martin DESCHAMPS** - catégorie "Tennis de table" - qui a gagné le critérium provincial série E invaincu. Il est ainsi directement qualifié pour les championnats de Belgique série E ;
- Madame **Marion RENUART**, catégorie "Tennis de table" - seule joueuse classée série A, soit dans les 15 meilleures joueuses belges;
- Monsieur **Florian LEMAIRE**, arbitre assistant international masculin ;
- Monsieur **Danny ROOSENS** et Monsieur **Yves CALOMME**, respectivement Président et Directeur technique du Rugby Club Soignies. L'équipe sénior est devenue vice-championne de Belgique, l'équipe U16 est également devenue vice-championne de Belgique et l'équipe U18 est championne en titre.

- **« Worldskills Belgium » :**

- Monsieur **Axel POTIERS**, classé 5ème lors de la compétition "Worldskills Belgium" organisée au Danemark, en qualité de futur boulanger (élève à l'école du Goût, à Ecaussinnes).

- **Les HORECA :**

- Le restaurant "**Le Bouchon et l'Assiette**" de Soignies pour sa présence dans le guide "Gault & Millau" avec une note de 15/20 ;
- Le restaurant "**L'Embellie**" de Soignies, pour sa présence dans le guide "Gault & Millau" 13,5/20 ;
- Le restaurant "**La Fontaine Saint-Vincent**" de Soignies, pour sa présence dans le guide "Gault & Millau" pour leur présence dans le guide "Gault & Millau" avec une note de 12/20 ;

4. Citoyen d'honneur

- Monsieur Olivier VANDECASTEELE est consacré citoyen d'honneur de la Ville de Soignies.
Par cet acte, la Ville de Soignies souhaite apporter tout son soutien à Olivier VANDECASTEELE et sa famille.
Olivier est détenu dans des conditions inhumaines en Iran depuis le 14 février 2022. Il est condamné à 40 ans de prison et 74 coups de fouet.
Il est important qu'un maximum de personnes signe la pétition pour que la pression soit mise sur les autorités afin de trouver une solution pour la libération d'Olivier.

Point 2. Direction générale - Approbation du procès-verbal de la séance commune Ville/CPAS du 29 novembre 2022 - vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 janvier 2023 le procès-verbal de la séance commune Ville/Cpas du 29 novembre 2022.

Point 3. Direction générale - Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil communal des 29 novembre et 20 décembre 2022 - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 janvier 2023 les procès-verbaux des séances du Conseil communal des 29 novembre 2022 et 20 décembre 2022.

Point 4. Marchés publics - transparence et gouvernance - délégation du Conseil communal au Collège communal en matière de marchés publics - Modification - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 janvier 2023 la délégation du Conseil communal au Collège communal en matière de marchés publics de moins de 60.000 €.

Vu le décret du 6 octobre 2022 qui modifie le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux, le Conseil communal de la Ville de Soignies reverra sa délibération du 26 juin 2019 déléguant le Collège communal de la Ville de Soignies en matière de marchés publics.

Désormais et suite au décret du 6 octobre 2022, le Conseil communal de la Ville de Soignies déléguera au Collège communal de la Ville de Soignies le choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés publics, des concessions de travaux et de services relevant du budget extraordinaire dont la valeur est inférieure à 60.000 €.

La délibération du 29 juin 2019 reprenant l'exécution du budget ordinaire restera quant à elle inchangée.

Point 5. Marchés publics - Concession pour la gestion du stationnement – Prolongation du contrat - Approbation - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 janvier 2023 la prolongation du contrat de concession pour la gestion du stationnement.

Il y a lieu de prolonger le contrat de concession qui lie la Ville de Soignies à la société Rauwers Contrôle SA qui contrôle le stationnement sur le territoire de Soignies.

La société est active sur le territoire de Soignies depuis 2005, deux prolongations par avenants avaient été effectuées en 2011 et en 2017.

Cette prolongation de contrat de concession sera valide jusqu'à la notification de la nouvelle concession de service. En effet, la Ville de Soignies souhaite connaître les conclusions du Plan Communal de Mobilité afin de les intégrer dans le lancement du nouveau marché.

Point 6. Marchés publics - Affaires économiques - Appel à projet 2021 accords Tax On Pylons - Conception et mise en œuvre d'un web observatoire territorial et commercial - Désignation du bureau d'études - Approbation des conditions et du mode de passation - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 janvier 2023 les conditions et le mode de passation en vue de désigner un bureau d'étude pour mettre en œuvre un web observatoire territorial et commercial.

Ce projet consiste en la conception et la mise en œuvre d'un Web Observatoire territorial et commercial via la construction d'un outil numérique.

Dans le cadre de l'appel à projets 2021 « Tax On Pylons », la Ville de Soignies a introduit un dossier de candidature portant sur la création de ce Web Observatoire.

Le dossier de la Ville de Soignies a été retenu dans les lauréats, le montant de la subvention est de 27.975,00 €

L'estimation du coût du projet est de 51.100,00 € hors TVA et de 61.831,00 € TVA comprise et se répartit comme suit :

- Coût total du projet, hors maintenance : 34.243,00 € TVA comprise, dont le subside de 27.975,00 € ;
- Les coûts de maintenance :
 - Pour la première année : 13.794,00 € TVA comprise ;
 - Pour la deuxième année : 13.794,00 € TVA comprise.

La proposition du mode de passation est une procédure négociée sans publication préalable.

Ce projet est prévu au budget extraordinaire 2023 avec un financement de prélèvement sur fonds de réserve et subsides.

Les crédits nécessaires au paiement de la maintenance seront prévus en modification budgétaire N°1 du budget ordinaire 2023 et au budget ordinaire 2024.

Point 7. Tourisme – Centrissime – Maison du tourisme du Pays du Centre (anciennement « Maison du tourisme du parc des canaux et châteaux » ASBL) – Désignation des représentants à l'assemblée générale – Modification - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 janvier 2023 le remplacement d'un délégué à l'assemblée générale de Centrissime – Maison du tourisme du Pays du Centre.

Vu la démission d'un représentant du groupe Ensemble au sein de l'assemblée générale de Centrissime – Maison du tourisme du Pays du Centre.

Le groupe Ensemble désignera un nouveau représentant au sein de Centrissime – Maison du tourisme du Pays du Centre.

Point 8. Mobilité - Amplification du déploiement d'infrastructures de rechargement pour véhicules et vélos électriques – Appel à intérêt du Gouvernement Wallon - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 janvier 2023 la participation de la Ville de Soignies à l'appel à

projet relatif au déploiement d'infrastructures de rechargement pour véhicules et vélos électriques et désignera IDEA comme responsable pour la mise en concession sur le territoire supracommunal.

Dans ce cadre, il est demandé aux communes wallonnes de se positionner via leur Conseil communal avant le 15 février 2023 sur :

- Leur participation à l'appel à projet ;
- Sur le type de concession pour la pose des futures bornes en restant seule pouvoir adjudicateur ou en déléguant aux Agences de Développement territorial.

Il est proposé au Conseil communal d'adhérer et de répondre à l'appel à projet concernant le déploiement wallon pour l'amplification d'infrastructures de rechargement pour les véhicules et vélos électriques. Il est proposé au Conseil communal de désigner IDEA comme responsable pour la mise en concession sur le territoire supra-communal.

Parallèlement, la Ville de Soignies a reçu un subside provincial POLLEC pour la pose d'une borne de chargement sur la Place Verte.

Le Collège communal a déjà validé d'autres implantations de bornes de rechargement. Cette information a déjà été communiquée à l'IDEA. Suite à l'analyse du réseau par Ores afin d'être à proximité des cabines électriques existantes, ces bornes pourront être implémentées à :

- Neufvilles : rue de Neufvilles, à proximité de Nova Villa ;
- Casteau : place des Castellais - Chaussée de Bruxelles, 117 ;
- Soignies : au parking de la piscine, à l'hôpital, à la salle omnisports (borne double) ;
- Soignies : rue de la prairie ;
- Soignies : place du Jeu de Balle (borne double) ;
- Soignies : chaussée de Braine ;
- Soignies : rue des Trois Planches, 24 ;
- Naast : place de Naast, 27 ;
- Soignies : rue Emile Vandervelde, 50.

Point 9. Energie - POLLEC - Engagement de la commune dans le cadre de sa participation à l'appel à candidature POLLEC 2022 - Volet ressources humaines - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies marquera son accord ce mardi 24 janvier 2023 pour introduire un dossier de candidature au volet « ressources humaines » de l'appel POLLEC 2022.

En date du 20 octobre 2022, le Gouvernement Wallon a décidé de lancer un appel à projet à destination des villes et des communes afin de les soutenir dans la mise en œuvre et le suivi des Plans d'Actions pour l'Énergie durable et le Climat – POLLEC 2022.

Depuis 2012, la Wallonie a soutenu l'engagement des communes dans la Convention des Maires qui vise la lutte contre les changements climatiques et la promotion de l'énergie durable.

Il est proposé au Conseil communal d'introduire son dossier de candidature et de s'engager à mettre en œuvre les actions définies dans le programme de travail.

Le programme de travail reprend 6 objectifs :

- L'île photovoltaïque ;
- L'information, la sensibilisation et l'accompagnement du citoyen dans les démarches administratives afin de bénéficier des primes à la rénovation des bâtiments et de prêt à taux zéro via l'ASBL FRCE ;
- Le Plan Communal de Mobilité ;
- L'accompagnement et l'orientation des citoyens qui souhaitent voir émerger une Communauté d'Énergie Renouvelable au sein de leur immeuble, quartier, village ;
- Mise en place d'une nouvelle Zone d'Immersion Temporaire ;
- Organiser le défi Génération Zéro Watt dans les écoles de la commune.

Ce soutien régional consiste au financement des ressources humaines permettant de renouveler le contrat d'un agent en charge de cette matière.

La Ville de Soignies s'engage également à rechercher activement d'autres subsides à tout niveau en vue de mettre en œuvre les actions du programme de travail.

Le programme concernant le Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat est proposée depuis 2017 à la Ville de soignies.

Grâce au soutien de la Région Wallone, la Ville de Soignies travail dans la continuité de ces objectifs grâce notamment à l'appel à projet POLLEC 2022.

Plusieurs actions sont en cours de réalisation notamment la création d'une île photovoltaïque via la présentation du projet auprès des citoyens, la réalisation d'audit énergétique pour les propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation et d'isolation, le travail de collaboration avec L'ASBL FRCE,...

La Ville de Soignies baisse également ses émissions de CO² grâce à l'isolation de ses bâtiments comme la piscine, les écoles, le service des

travaux,... depuis 2006, les émissions de CO² des bâtiments communaux ont chuté de près de 60%.

Point 10. Énergie - Règlement relatif aux critères et modalités d'octroi d'une aide pour la réalisation d'un audit logement – Approbation - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 janvier 2023 le règlement relatif aux critères et modalités d'octroi d'une aide pour la réalisation d'un audit énergétique de logements.

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance et approuvera le règlement relatif aux critères et modalités d'octroi d'une aide pour la réalisation d'un audit énergétique de logements.

Ce règlement prendra cours le lendemain du jour de sa publication par voie d'affichage.

Ce règlement reprend les droits et les devoirs de chacun selon :

- La nature de l'aide ;
- Les conditions d'octroi de l'aide ;
- La caution et dérogation ;
- Les modalités d'introduction de la demande et de suivi ;
- L'octroi de l'aide ;
- La vie privée ;
- Le litige ;
- Son entrée en vigueur.

Complémentairement à la prime régionale, la Ville de Soignies souhaite soutenir les propriétaires qui souhaitent rénover et isoler leurs bâtiments. Ce projet entre dans le programme d'action POLLEC et du Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat en vue de diminuer considérablement les émissions de CO².

Point 11. Aménagement du territoire et cadre de vie – Boucle du Hainaut – Etat de la situation - Information

Point 12. Direction générale – Motion visant à demander la libération de Monsieur Olivier VANDECASTEELE - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 janvier 2023 la motion visant à demander la libération de Monsieur Olivier VANDECASTEELE.

Monsieur Olivier VANDECASTEELE prisonnier sans motif en Iran depuis le 22 février 2022, les villes et communes Wallonnes sont invitées à interpeller les autorités belges et iraniennes en vue de sa libération.

Il a été condamné à une peine de 40 ans de prison et 74 coups de fouet par le régime iranien.

Suite à la demande de la Ville de Tournai en soutien à Olivier VANDECASTEELE et de sa famille, la Ville de Soignies votera une motion en vue de les soutenir.

Cette motion vise à demander :

- Au Gouvernement fédéral, à l'ambassadeur de Belgique en Iran et à l'ambassadeur d'Iran en Belgique de mettre en oeuvre toutes les procédures diplomatiques possibles pour faire libérer Olivier VANDECASTEELE en urgence.
- Au Gouvernement fédéral, à l'ambassadeur de Belgique en Iran et à l'ambassadeur d'Iran en Belgique de veiller à la dignité des conditions de détention d'Olivier VANDECASTEELE.
- Au Premier Ministre, au Ministre de la Justice et à la Ministre des Affaires étrangères de prendre une initiative internationale, par exemple sous forme d'un nouveau traité ou d'une nouvelle déclaration internationale, contre les prises d'otages étatiques.

Point 13. Article(s) 74 du règlement d'ordre intérieur : - Réponse(s) au(x) question(s) posée(s) lors de la séance précédente ou en commission ; - Question(s) orale(s) posée(s) au collège communal

Point 14. Direction générale - Communication(s)